

Valence le 08/02/19

Plus de peur que de mal!

L'évènement a déjà été relaté et remonté jusqu'à la DAP en passant par la DISP Auvergne Rhône-Alpes. Le matin du lundi 4 février une PPSMJ s'est spontanément présentée au SPIP de la Drôme. Bien connu de notre service, l'intéressé a été reçu en entretien par sa conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation. Il lui a confié son désespoir (expulsion de son logement, peine d'emprisonnement à venir...) et son envie de mettre fin à ses jours. Muni d'un bidon d'essence (dont l'odeur était particulièrement perceptible) il a indiqué qu'il comptait s'immoler par le feu dans le commissariat ou le tribunal.

Jamais l'intéressé n'a directement menacé sa CPIP (dont le professionnalisme a justement été félicité par notre Direction) ni aucun autre agent du service. Personne n'a été en danger dans les locaux du milieu ouvert du SPIP de la Drôme. Pour autant, par mesure de précaution, la Direction du SPIP 26 a choisi d'appeler la police pour qu'elle procède à son interpellation. Les forces de l'ordre sont rapidement intervenues et ont placé la PPSMJ en garde-à-vue à l'encontre de qui la Direction du SPIP a déposé une plainte.

L'après-midi, la réunion de service a été l'occasion pour tous les personnels qui le souhaitaient -en présence de la psychologue des personnels et de la psychologue du SPIP- de s'exprimer et de partager les émotions ressenties par chacun.

La section locale du SNEPAP-FSU a souhaité rencontrer la Direction du SPIP 26 qui nous a accordé une audience le 06/02/19 à 16h00. Nous avons eu le sentiment d'avoir été entendus et l'échange nous est apparu constructif.

En préambule, nous avons rappelé notre attachement au service public, à la défense des droits de l'Homme et aux valeurs républicaines. Nous avons rappelé que les questions de sécurité ne devaient jamais être réglées au détriment de la défense de ces valeurs humanistes!

Il nous a semblé -tout en reconnaissant qu'il est bien plus facile de dire après ce qu'il fallait faire- qu'on aurait pu procéder autrement. La PPSMJ, désespérée, n'était pas en soi dangereuse dans nos locaux. On aurait certainement pu lui parler plus longuement, lui faire part de nos inquiétudes pour elle et peut-être l'accompagner aux urgences psychiatriques mais certainement éviter que des policiers suréquipés et armés la neutralisent tel un criminel en cavale.

Selon nos informations, la PPSMJ serait actuellement hospitalisée en service psychiatrique mais devra probablement ensuite se faire incarcérer. Nous avons pu évoquer la difficulté prévisible que nous risquerons de rencontrer quand il faudra rétablir le lien avec cet homme. Consciente du problème, la DPIP s'est engagée à le rencontrer en entretien dès que possible pour lui expliquer les raisons du mode opératoire choisi.

Cet événement nous a montré que les personnels du SPIP en MO sont de moins en moins confrontés à des demandes de secours de passagers en détresse sociale ou psychologique. Cette forme d'urgence sociale ne s'improvise pas. Nos pratiques et nos savoir-faire devront sûrement être (re)partagés. Une actualisation d'une « fiche réflexe » sur cette thématique nous semble être une piste -parmi d'autres- à retenir.

Il nous paraît inutile de dramatiser à l'excès et de laisser croire que notre service serait régulièrement confronté à des situations dangereuses. Il n'en est rien. Les agents du SPIP 26 sont des professionnels qui savent -par l'écoute et la parole- apaiser les tensions quand elles se manifestent.

Il n'en demeure pas moins que notre OS continue de réclamer une nouvelle configuration de nos locaux -demandée depuis déjà longtemps- au niveau de l'accueil des PPSMJ et du secrétariat, pour le confort de tous.

Le temps de l'émotion doit laisser place à la raison. La Direction a entendu qu'elle devrait refaire le point avec l'ensemble des personnels (en réunion de service). Elle ne manquera pas de rédiger ensuite un « rétex » (retour d'expérience) qui tâchera de restituer le déroulement des événements avec le recul nécessaire.